

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le

ID : 029-200067197-20171128-20170137-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	Réunion ordinaire du 28 novembre 2017

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
32	31 + 1 procuration	10 novembre 2017	10 novembre 2017

N° délibération	Objet
2017-137	Tarifs redevance enlèvement ordures ménagères – année 2018

Le 28 novembre 2017 à 18 heures 30 mn, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Monsieur Eric PRIGENT, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Paul QUEMENER, Marie-Pierre COANT, Hubert LE LANN, Catherine MIGNOT JAOUEN

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Éric PRIGENT

BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Joseph SIMON, Yvonne QUIMERC'H,

BRENNILIS : Alexis MANAC'H, Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Benoît MICHEL, Eric BLANCHARD, Dominique CONNAN, Isabelle NICOLAS, Jean-Pierre SALAÛN

LA FEUILLEE : Régis LE GOFF, Gérard RANNOU

LOCMARIA-BERRIEN : Alain LE CAM

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, François LELUYER, Jean-Pierre LE BIHAN

LOQUEFFRET : Marcel SALAÛN, Alain HAMON

PLOUYE : Geneviève LE MAT, Marcel LE GUERN, Jean-Michel SCOUARNEC

SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, Corinne NICOLE, Jean LE GAC

Procuration : Josiane GUINVARC'H a donné pouvoir à Jean-Pierre BROUSTAL

Secrétaire de séance : Marcel SALAÛN

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commission déchets ménagers a préparé au cours de l'année l'élaboration des tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Les tarifs proposés sont définis dans le tableau suivant :

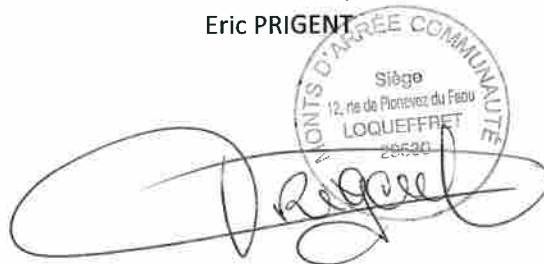
Catégories	Tarifs 2018
Foyers (2 personnes et plus)	176 €
Personnes seules	95,50 €
Gîtes et résidences secondaires	115 €
Cantines scolaires < 50 rationnaires	325 €
Cantines scolaires 50 à 100 rationnaires	540 €
Très petits producteurs : Professions libérales :(infirmiers, kiné, médecins) Chambres d'hôtes, artisans	85 €
Petits producteurs : Bars, petites restaurations, petits commerces alimentaires, garages, associations, et autres commerces (ex bijouterie,)	110 €
Moyens commerces alimentaires et restauration	270 €
Gros commerces alimentaires et gros restaurants, hôtels restaurants	615 €
Très gros producteurs de déchets (facturation à la tonne)	257 €
Part communale par habitant	2,50 €
Composteur 300 litres	40 €
Composteur 600 litres	50 €

Il est demandé à l'assemblée de délibérer sur les tarifs de redevances proposés

Adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,
Eric PRIGENT

Certifié exécutoire par le
président, compte tenu de
la réception en préfecture
et la publication le 30
novembre 2017



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: 'COMUNTE D'ARRÉE COMMUNALE', 'Siège', '12, rue de Plovez du Feu', 'LOQUEFFRET', and '28530'.